

Imprimer

Réinitialiser

PERSONNE PHYSIQUE

Ce formulaire complète l'imprimé : ☐ P0 AGRICOLE ☐ P2 AGRICOLE ☐ P4 AGRICOLE

- 1 ☐ **DECLARATION D'AFFECTATION DE PATRIMOINE OU DE REPRISE D'UN PATRIMOINE AFFECTE** remplir dans tous les cas les cadres n° 2, 3 et 7
- ☐ **MODIFICATION DE LA DECLARATION D'AFFECTATION DE PATRIMOINE** remplir les cadres 2, 4 et le cas échéant 5, 6 pour les mentions modifiées en indiquant la date de l'évènement.

RAPPEL D'IDENTIFICATION

- 2 **N° UNIQUE D'IDENTIFICATION** si déjà attribué
NOM DE NAISSANCE _____ Nom d'usage _____ Prénoms _____

DECLARATION D'AFFECTATION DE PATRIMOINE

- 3 ☐ **Sans dépôt d'un état descriptif** ☐ **Avec dépôt d'un état descriptif ou du bilan du dernier exercice** ☐ **Reprise d'un patrimoine affecté**
- Dénomination _____ Date de clôture de l'exercice comptable (jour, mois)
- Objet de l'activité professionnelle à laquelle le patrimoine est affecté _____
- En cas de reprise : éléments relatifs au précédent entrepreneur EIRL : Dénomination _____
- Registre de l'agriculture : Lieu d'inscription de la déclaration _____ Numéro unique d'identification

MODIFICATION DE LA DECLARATION D'AFFECTATION DE PATRIMOINE

RAPPEL D'IDENTIFICATION RELATIF A L'EIRL

- 4 Dénomination _____
- Adresse _____
- Déclaration d'affectation de patrimoine effectuée au registre de l'agriculture de _____

Date de modification

DECLARATION DE MODIFICATION

- 5 Dénomination _____ Adresse _____
- Date de clôture de l'exercice comptable (jour, mois)
- Objet de l'activité professionnelle à laquelle le patrimoine est affecté _____
- Ne cocher qu'une seule case*
- ☐ Renonciation à l'affectation de patrimoine avec poursuite de l'activité
- ☐ Renonciation définitive à l'affectation de patrimoine sans poursuite de l'activité
- ☐ Cession ou Transmission à une personne physique
- ☐ Cession ou Apport à une personne morale

- 6 ☐ Déclaration d'intention de poursuivre l'activité de l'EIRL par un héritier ou un ayant droit : Nom et prénoms _____

OPTION(S) FISCALE(S)

7

REGIME D'IMPOSITION DES BENEFICES AGRICOLES : ☐ Micro BA ☐ Régime réel simplifié
☐ Régime réel normal
☐ Forfait forestier
☐ Revenus fonciers (en cas de mise en location de biens ruraux)

☐ **Option pour l'impôt sur les sociétés**

☐ Régime réel simplifié
☐ Régime réel normal

TVA

☐ Remboursement forfaitaire agricole
☐ Imposition obligatoire à la TVA (régime simplifié agricole)

OPTION VOLONTAIRE PARTICULIERE

☐ pour la TVA
☐ pour la TVA en tant que bailleur de biens ruraux
☐ pour le dépôt d'une déclaration annuelle de régularisation portant sur l'exercice comptable - Date de l'exercice comptable
☐ pour le dépôt de déclarations trimestrielles sur la base des recettes réalisées
☐ pour le dépôt de déclarations mensuelles sur la base des recettes réalisées

Certaines activités accessoires de nature agricole peuvent être imposables dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), des bénéfices non commerciaux (BNC) et être soumises au régime général de la TVA.

Bénéfices non commerciaux (BNC) :

☐ Régime spécial BNC
☐ Déclaration contrôlée, dans ce cas : ☐ Option pour une comptabilité créances / dettes

Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) :

☐ Micro
☐ Réel simplifié
☐ Réel normal

TVA : (régime général) ☐ Franchise en base
☐ Réel simplifié
☐ Mini-réel
☐ Réel normal

☐ Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option.
☐ Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles, si TVA estimée inférieure à un plafond de 4 000 € / an.

Les informations sont transmises aux organismes destinataires, notamment pour les registres et répertoires prévus par la réglementation et qui sont accessibles au public. Le règlement (UE) 2016/679 modifié du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent aux réponses des personnes physiques à ce questionnaire. Ils leur garantissent un droit d'accès et de rectification, pour les données à caractère personnel les concernant, auprès du responsable de traitement concerné, ainsi qu'un droit d'opposition à la réutilisation de ces données par des tiers, à d'autres fins que les missions des organismes destinataires, et qui s'exerce auprès des responsables des sites rediffusant leurs données (cf. annexe aux notices).

Imprimer

Réinitialiser

PERSONNE PHYSIQUE

Ce formulaire complète l'imprimé : ☐ P0 AGRICOLE ☐ P2 AGRICOLE ☐ P4 AGRICOLE

- 1 ☐ **DECLARATION D'AFFECTATION DE PATRIMOINE OU DE REPRISE D'UN PATRIMOINE AFFECTE** remplir dans tous les cas les cadres n° 2, 3 et 7
- ☐ **MODIFICATION DE LA DECLARATION D'AFFECTATION DE PATRIMOINE** remplir les cadres 2, 4 et le cas échéant 5, 6 pour les mentions modifiées en indiquant la date de l'évènement.

RAPPEL D'IDENTIFICATION

- 2 **N° UNIQUE D'IDENTIFICATION** si déjà attribué
NOM DE NAISSANCE Nom d'usage Prénoms

DECLARATION D'AFFECTATION DE PATRIMOINE

- 3 ☐ **Sans dépôt d'un état descriptif** ☐ **Avec dépôt d'un état descriptif ou du bilan du dernier exercice** ☐ **Reprise d'un patrimoine affecté**
- Dénomination Date de clôture de l'exercice comptable (jour, mois)
- Objet de l'activité professionnelle à laquelle le patrimoine est affecté
- En cas de reprise : éléments relatifs au précédent entrepreneur EIRL : Dénomination
- Registre de l'agriculture : Lieu d'inscription de la déclaration Numéro unique d'identification

MODIFICATION DE LA DECLARATION D'AFFECTATION DE PATRIMOINE

RAPPEL D'IDENTIFICATION RELATIF A L'EIRL

- 4 Dénomination
- Adresse
- Déclaration d'affectation de patrimoine effectuée au registre de l'agriculture de

Date de modification

DECLARATION DE MODIFICATION

- 5 Dénomination
- Date de clôture de l'exercice comptable (jour, mois)
- Objet de l'activité professionnelle à laquelle le patrimoine est affecté
- Adresse
- Ne cocher qu'une seule case*
- ☐ Renonciation à l'affectation de patrimoine avec poursuite de l'activité
- ☐ Renonciation définitive à l'affectation de patrimoine sans poursuite de l'activité
- ☐ Cession ou Transmission à une personne physique
- ☐ Cession ou Apport à une personne morale

- 6 ☐ Déclaration d'intention de poursuivre l'activité de l'EIRL par un héritier ou un ayant droit : Nom et prénoms

OPTION(S) FISCALE(S)

7

Les informations sont transmises aux organismes destinataires, notamment pour les registres et répertoires prévus par la réglementation et qui sont accessibles au public. Le règlement (UE) 2016/679 modifié du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent aux réponses des personnes physiques à ce questionnaire. Ils leur garantissent un droit d'accès et de rectification, pour les données à caractère personnel les concernant, auprès du responsable de traitement concerné, ainsi qu'un droit d'opposition à la réutilisation de ces données par des tiers, à d'autres fins que les missions des organismes destinataires, et qui s'exerce auprès des responsables des sites rediffusant leurs données (cf. annexe aux notices).